



Bon de visite agence immobilier

Par **sev**, le **22/04/2009** à **12:41**

Bonjour,
Je suis en recherche active d'un bien immobilier à acheter. J'ai fait une visite avec un agent immobilier et j'ai signé un bon de visite pour un bien qui s'est avéré m'intéresser fortement. Sur le bon est inscrit mon nom et celui de mon ami mais il n'y a que moi qui ai signé et j'ai juste apposé ma signature sans noter "lu et approuvé" ni réécrit mon nom. Ce bon est-il juridiquement valable ? Mon ami a-t-il la possibilité, du fait de ne pas avoir signé, de traiter directement avec le propriétaire ?
En vous remerciant de votre réponse.

Par **gwen head**, le **14/05/2009** à **18:44**

Ne vous amusez pas à cela, les agents immo sont entourés de services juridiques compétents, d'autre part le bon de visite est un début de preuve, de plus le propriétaire pourrait témoigner en faveur de l'agence (cela s'est déjà vérifié plusieurs fois), vous obligeant à passer par elle si vous souhaitez toujours acquérir ce bien, et là.....adieu toute négociation sur les honoraires, enfin cela doit vous poser un problème de conscience....enfin je l'espère.